



Les Brèves du
SY.N.P.A.-F.O.

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

* AXA : N'est pas un employeur de référence !!!

À en croire les services de communication de l'Entreprise, AXA aurait une approche et une éthique sociale **IRRÉPROCHABLES**. Pourtant AXA délocalise et supprime chaque année en France des milliers d'emplois.

Une telle attitude, forcément n'est pas en cohérence avec l'image qu'elle véhicule. C'est pourquoi AXA, se métamorphose, au gré de ses besoins, et devient tantôt donateur pour la recherche, tantôt l'espace d'une campagne médiatique, planteur de pieds de mangrove en Asie, ou encore puisatier occasionnel au Benin.

Vu sous ce prisme, AXA ne devrait pas tarder à décrocher l'Oscar du bénévolat et du mécénat réunis, à moins que ce ne soit celui de la chimère !

Il est d'ailleurs intéressant de noter que pour **Henri de Castries**, ces initiatives sans arrières-pensées aucune, permettent « *d'apporter une contribution à la société en favorisant le quotidien de ceux qui en ont besoin* » (les salariés d'AXA apprécieront), voire pour **François PIERSON** « *de donner du sens au mot partage* ». Là encore les salariés sauront apprécier !

Domage que ces louables intentions restent à l'état de lettre morte au sein de l'entreprise.

Une entreprise qui en l'espace de 3 ans a fait disparaître de la photographie d'AXA France près de 4 000 salariés.

Si la politique effrénée des délocalisations a déjà conduit à supprimer près de 700 emplois administratifs entre début 2010 et aujourd'hui, le réseau commercial salariés, qui a pourtant servi d'alibi, pour dissimuler les conséquences sociales du projet Ambition 2012, a perdu en 3 ans, **3 118 commerciaux salariés**. Un réseau commercial transformé par son Directeur, Guillaume de LUSSAC, en maison de pénitence !

Des commerciaux usés, lessivés et désabusés par des pratiques en infraction totale avec les chartes internes qui n'ont en réalité pour objet, que de masquer la réalité, et faire croire au monde extérieur que travailler chez AXA serait presque un privilège !

Ainsi, selon les VRP AXIENS, les conditions de travail seraient optimales, les salaires très confortables, le partage des richesses créées par les salariés serait sans égal ! Et enfin AXA ne détruirait pas d'emplois dans l'hexagone ! Des balivernes ! **Une seule chose, les motive, s'en mettre plein les poches !**

Tout ce qui est avancé par les services de communication d'AXA est artificiel, en tout cas à des années lumière de ce qu'éprouvent les salariés de l'Entreprise, c'est d'ailleurs ce que démontrent les conclusions de l'enquête CSA relative aux conditions de travail chez AXA.

L'exemple de l'intéressement et de la participation versés aux salariés sert aussi de révélateur à la situation. Les limites du mot partage, **trouvent, rapidement**, leurs bornes, dans la pratique !

Alors que les résultats de l'Entreprise progressent grâce à l'énergie déployée par les salariés, que les dividendes depuis trois ans ne faiblissent pas, le cumul des « fruits » de la croissance versé aux salariés lui baisse ! Quant à la prime de partage des profits de 100 €, **les salariés sont tout simplement outrés !**

Les AXA Miles et le miroir aux alouettes...

Depuis des années on nous amuse et on nous roule dans la farine avec ce hochet qui revient chaque année pour donner l'illusion que les salariés sont associés aux résultats de l'entreprise. Tout ceci n'est qu'une mascarade grossière qui ne profite que partiellement aux salariés. Pendant, ce temps, une minorité, concentre et localise des millions d'€ sur leurs comptes-titres, **un argent qui n'est pas le leur, mais le nôtre !**

EN TOUT CAS, HORS DE QUESTION
DE DÉLOCALISER LES PROFITS !



* Il s'agit du texte que FO a diffusé lors de l'AG des actionnaires le 25 Avril

LES MILITANTS FO À L'AG DES ACTIONNAIRES !!

Quand certains hâblent... d'autres agissent !



Voici deux extraits d'articles de presse qui font état de l'action de Force Ouvrière !

Argus de l'Assurance

A l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'Axa qui se tenait à Paris, le 25 avril, son PDG, Henri de Castries a rappelé les priorités du groupe dans un environnement financier et réglementaire jugé « incertain. »

A l'entrée du Palais des congrès de la Porte Maillot, à Paris, où se déroulait ce 25 avril, l'assemblée générale d'Axa, les actionnaires ont été accueillis par une banderole et des tracts aux couleurs de FO. Le syndicat (qui ne fait plus partie des organisations représentatives au sein d'Axa France depuis 2009) y dénonçait notamment des **suppressions de postes** liées aux délocalisations et à la transformation du réseau salarié. « Alors que les résultats de l'entreprise progressent grâce à l'énergie déployée par les salariés, que les dividendes depuis trois ans, ne faiblissent pas, le cumul des fruits de la croissance versé aux salariés lui baisse ! », pouvait-on entendre parmi les revendications

News-assurances

Les actionnaires, accueillis par des militants FO qui dénonçaient les suppressions de postes en France ont également posé la question de la participation d'Henri de Castries à d'autres conseil d'administrations que celui de Nestlé. Le PDG a indiqué que cette participation serait exceptionnelle et se justifiait par des raisons stratégiques et notamment l'implantation de Nestlé dans des marchés émergents.

Résoluo HORIZON : FO éclaire l'horizon des non-optants !

Sollicités par des commerciaux, les élus FO viennent de mettre un terme à une discrimination patente contre les non-optants.

En effet, surpris de ne pas être commissionné pour la réalisation de contrats RÉSOLUO-HORIZON, un des conseillers prend contact avec l'ADP.

Contre toute attente, il apprend, parce qu'il est non-optant, qu'il ne peut prétendre au moindre paiement des affaires réalisées.

Saisis, les délégués FO interviennent lors des DP.

Manifestement, la Direction semble embarrassée. Malgré plusieurs relances de notre organisation la Direction joue la montre.

Comme il y a un temps pour tout, FO indique par courriel qu'elle va, faute de réponse, saisir l'inspection du travail.

Nous venons d'être informés enfin, que les commissions dues à nos collègues sont en cours de paiement.

Il est vraiment regrettable de recourir de plus en plus régulièrement aux injonctions ou à la saisine des institutions judiciaires pour faire réagir la Direction.

En tout cas une chose est sûre, quand certains jouent à chantefable, d'autres... agissent

La coterie syndicale... aux côtés de la Direction !

Nous avons pris connaissance, dans une affaire qui oppose un commercial à la Direction d'AXA, des arguments avancés par l'avocat de l'employeur.

Ceux-ci concernent l'OMP et son atteinte. **Accrochez-vous, les voici !**

« Que l'OMP n'est pas fixé arbitrairement, mais qu'il résulte chaque année, de négociations salariales entre la SA AXA et les partenaires sociaux. Que dès lors, il ne peut être soutenu, s'agissant d'objectifs commerciaux définis chaque année par les partenaires sociaux, que ces objectifs sont irréalistes ou inatteignables »

Une telle précision évite tout malentendu ! Ainsi, il est intéressant de noter que si près de 50 % des commerciaux n'atteignent pas l'OMP, si leur salaire oscille « généreusement » entre 1 000 € et 1 200 €, c'est tout simplement parce que les partenaires sociaux ont considéré que les niveaux qu'ils ont fixés en accord avec la Direction, étaient de circonstance, réalistes, et atteignables !

Les situations étant liées, nous notons, que les plans d'actions, les mises sous objectifs, pour atteindre l'OMP sont à mettre au crédit des partenaires sociaux qui les ont validés au titre des NAO successives !

De fait, les départs, la dégradation des conditions de travail, la peur du lendemain, l'angoisse permanente générée, ainsi que la réduction et la faiblesse des salaires trouvent bien leurs sources dans les accords signés par ces partenaires sociaux, sur lesquels s'appuient désormais les avocats de la Direction, pour justifier les licenciements qu'elle opère !

Rappel des syndicats signataires des NAO lors de la dernière mandature (2009/2011)

Année	Syndicats Signataires de la Négociation Annuelle Obligatoire
2009	CFDT, CGC, UNSA, CGT
2010	CFDT, CGC, CGT
2011	CFDT, CGC

Pathétique ? Assurément, mais surtout extrêmement préjudiciable pour les commerciaux !

Info pratique FO : Nous vous communiquons le dernier arrêt de la cour de cassation du 15 mars 2012 concernant le licenciement pour résultats insuffisants.

« L'insuffisance de résultats constitue un motif de licenciement lorsqu'elle est causée par une carence du salarié. Les mauvais résultats doivent donc relever d'une insuffisance professionnelle ou d'une faute imputable aux salariés. Ce n'est pas le cas, lorsque **les objectifs à atteindre ne sont pas réalistes** (Ça vous rappelle quelque chose ?) en raison, notamment, de l'absence de moyens nécessaires à leur réalisation ou des difficultés économiques du secteur . »

La CFE-CGC, syndicat compatible avec les intérêts des commerciaux ?

Créée en 1944, la CGC (**C**onfédération **G**énérale des **C**adres), devient en 1981, la CFE-CGC (**C**onfédération **F**rançaise de l'**E**ncadrement- **C**onfédération **G**énérale des **C**adres).

Ce syndicat **catégoriel**, agit, comme son intitulé le précise, en faveur de l'encadrement et des cadres.

D'ailleurs la CGC, n'est pas adhérente à la Confédération Européenne des Syndicats mais à la Confédération Européenne des... Cadres.

Elle dispose même, du fait de sa spécificité d'un privilège exorbitant qui consiste à apprécier sa représentativité là et seulement là où elle présente des candidats lors d'une élection des représentants du personnel, contrairement à toutes les autres organisations syndicales.

Être le relais de la Direction, est-il conciliable avec le fait syndical ?

Par principe, les syndicats de salariés doivent être indépendants de la Direction !

Le sont-ils pour autant ? Bien entendu, chacun est libre d'apprécier la situation en fonction de l'attitude et des agissements des uns et des autres.

Concernant la CGC, l'ambiguïté, est certainement plus grande, notamment dans le RCS.

Comme vous le savez, les IMC sont liés avec la Direction par un contrat de travail.

Ce contrat stipule leurs obligations et engagements qui doivent être, comme le rappelle la convention collective des inspecteurs, loyalement satisfaites.

Ainsi, les IMC ont notamment pour mission :

- **D'apporter leur contribution à la bonne marche de l'Entreprise**
- **Faire réaliser les objectifs fixés par l'Entreprise**

Certains à juste titre, nous feront remarquer qu'IMC ne veut pas dire CFE-CGC ! C'est vrai, enfin...

La réponse à cette interrogation utile, nous est apportée par un Délégué AXA de la... CGC, lors d'un entretien accordé dans le cadre du rapport de la DARES (Direction, Animation de la Recherche et des Études Statistiques) intitulé : « Impact des nouvelles règles de représentativité sur les pratiques et stratégies syndicales ».

Rubrique : Résultats de son organisation dans certaines catégories du personnel : « *L'inspection commerciale (les IMC) est à 98 % CGC, donc tout ce qui est cadre est CGC. De toute façon si tu n'as pas ta carte à la CGC, c'est triste à dire, enfin ça s'appelle le SNIA, syndicat des Inspecteurs, si tu n'as pas ta carte au SNIA, tu ne montes pas en grade* ».

C'est clair, net et précis ! Pour évoluer professionnellement il faut donc avoir sa carte à la CGC !

Mais qui accorde les promotions, la CGC, ou l'Entreprise ? À moins que la CGC soit tout simplement une officine de la Direction !

C'est assurément ce qu'on peut penser en puisant, toujours dans le même rapport, sur ce que relate, un autre représentant syndical (qui n'est pas FO).

« *Sur AXA Corporate par exemple, le gars de la CGC qui a eu son poste (siège) il a dit : ah oui mais moi je ne voulais pas y être, c'est la Direction qui m'a demandé d'y aller* »

Ces propos n'ayant pas fait l'objet (à notre connaissance) de contestations, nous pouvons en déduire, qu'ils ne relèvent donc, ni de la rumeur, ni du champ onirique !

Reste à savoir, si la CGC, dans le RCS, peut être à la fois juge et partie ?

Pour FO, poser la question, c'est y apporter la réponse ! Parce-qu'occuper les deux « fonctions » est tout simplement inconciliable !

Pressions, plans d'actions, mises sous objectifs, les IMC, à 98 % CGC, déclinent avec implication vers les commerciaux, les objectifs assignés par la Direction. C'est ce qu'ils appellent avec impudeur... de l'aide !

Quant aux lettres de licenciement, demandez à votre hiérarchie, **qui invite les RH, à les faire partir ?**

Assurément, ces exemples démontrent, sans pour autant jeter l'opprobre sur cette catégorie, les limites de l'exercice de leur mandat, avec d'un côté, leurs obligations professionnelles, et de l'autre, la défense des salariés, ce qui est tout simplement **in com pa ti ble !!!!**

D'ailleurs, voici, à la page suivante, par exemple et pour exemples, pour les commerciaux qui ont encore quelques doutes sur le sujet, le florilège de quelques interventions choisies d'IMC, accessoirement représentants du personnel... CGC !

C'est ainsi que les sollicitations adressées par votre inspecteur, comme à tous les autres responsables de clientèle de la circonscription, pour que vous rendiez compte de votre activité restent sans réponses de votre part et ceci malgré de nombreux rappels et relances.

J'ai en effet pu relever :

- Un nombre d'entretiens de vente insuffisant (9 à 10 contre 15 préconisés par l'Entreprise)

Et lorsqu'enfin vous vous manifestez, c'est pour mettre en avant divers prétextes pour ne pas vous acquitter de vos obligations, notamment en matière de reporting de votre activité.

Egalement, je vous recommande de vous impliquer dès à présent dans la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Continuer de participer aux **ateliers téléphoniques** organisés au sein de l'inspection
- Utiliser les **outils de planification et de reporting** mis à votre disposition par l'Entreprise, notamment le CRA, nécessaire au suivi et à l'adaptation des axes d'amélioration

Les journées d'accompagnement avec votre ADV ne sont pas préparées correctement puisque les rendez-vous prévus ne concernent pas seulement des entretiens de vente mais essentiellement du SAV ou des bilans annuels

Voici, ça et là, ce qu'il est courant de retrouver, soit dans des rapports à charge de la Direction contre les salariés, soit dans les lettres recommandées que ces IMC, représentants du personnel, adressent aux commerciaux.

Concernant leur salaire, il ne faut pas être inquiet, il est... confortable, très confortable !

	EB			EI			Inspecteurs PC		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
2009	28 062	25 264	28 966	43 377	38 008	42 155	78 567	66 570	76 877
2010	28 115	26 229	27 368	44 408	38 875	43 087	79 489	66 666	77 368
2011	28 791	26 524	27 924	45 754	40 009	44 353	81 261	67 729	79 113

Attention, il s'agit du salaire moyen des Inspecteurs PC (IMC/IFS et IC), celui des IMC étant, lorsqu'il est isolé, nettement supérieur à la moyenne indiquée (plus de 80 000 €)

Pour mémoire, la NAO se « négocie », telle que fixée par l'Entreprise, à partir d'une enveloppe budgétaire dédiée, la répartition des sommes, s'effectue par affectation sur un poste plutôt que sur un autre.

Ainsi nous noterons qu'entre 2006 et 2011 (source bilans sociaux AXA France), l'écart de salaire qui existait entre la rémunération moyenne des EB, des EI et des inspecteurs (hors IC et IFS) s'est considérablement accru en faveur... des IMC... à 98 % CGC ! **C'est sûr, on est jamais mieux servi que par soi-même !**

Vous allez recevoir par la poste, les communications syndicales spécifiques aux élections des représentants du personnel, ainsi que les bulletins de vote pour chaque élection (DP et CE (c'est sur cette instance de représentation du personnel que se mesure la représentativité des syndicats)).

ÉLECTIONS : ATTENTION AUX CONTREFAÇONS !

Chacun ira de son couplet, pour tenter de vous soutirer votre précieux sésame. La main sur le cœur, ils affirmeront qu'ils sont tout à fait prêts, à défendre, plus qu'hier, et... moins que demain, vos intérêts !

Libre à eux de l'affirmer et libre à vous de le croire, ou... pas ! L'idéal, consiste bien entendu à juger sur pièces !

Il y a d'un côté ceux (très nombreux), qui à force de s'adonner à la giration, espèrent que de simples déclarations suffiront à masquer leur incurie à défendre loyalement les intérêts des salariés et de l'autre, **Force Ouvrière**, qui modestement, mais avec détermination et engagement, dit ce qu'il fait, et fait ce qu'il dit !

Ceux qui sont dans l'entreprise depuis quelques années, le savent mieux que personne, d'ailleurs :

- ✓ Qui va à la rencontre des actionnaires, pour dénoncer la politique antisociale de la Direction vis à vis des commerciaux ? **FO !**
- ✓ Qui interpelle Nicolas MOREAU lors des conventions régionales des commerciaux ? **FO !**
- ✓ Qui est présent à toutes les conventions ? **FO !**
- ✓ Qui rectifie les erreurs annoncées par tract sur les médailles du travail (CFDT), Intéressement/Participation (UNSA)? **FO !**
- ✓ Qui soumet le plus de questions en DP au niveau national ? C'est **FO !**
- ✓ Qui vient d'obtenir le paiement des allocations d'ancienneté devant les tribunaux ? **FO !**
- ✓ Qui a soutenu le plus de commerciaux lors d'entretiens devant la Direction, là encore c'est **FO !**
- ✓ Qui intervient devant les instances compétentes pour faire valoir les primes de technicité ? **FO !**
- ✓ Qui a obtenu les revalorisations des minima de branche de 25 % et 33 % pour les EB et les EI ? **FO !**
- ✓ Qui communique dans le détail sur les bilans sociaux ? **FO** évidemment !
- ✓ Qui assume son mandat jusqu'au bout quand d'autres lâchent prise dès que l'orage monte? **FO !**
- ✓ Qui est le seul syndicat qui refuse le financement patronal ? **FO !**
- ✓ Qui réalise des dossiers pratiques (Télétravail, Indemnités Retraite, licenciement, Transition Activité Retraite, etc...) en faveur des commerciaux ? **FO encore !**
- ✓ Qui se démène pour obtenir la subrogation pour les commerciaux ? **FO !**
- ✓ Qui a obtenu, pour les futures mamans des PFAC, les mêmes droits que leurs collègues du personnel administratif ? **FO !** Qui se bat pour l'étendre à toutes les futures mamans dans le réseau, **FO !**

Dans tout ces domaines nous ne sommes pas dans le subjectif, mais bien dans le concret !

Force Ouvrière est un syndicat libre et indépendant. Notre énergie, notre détermination, nous les puisons dans ces valeurs qui sont de nature à garantir les intérêts des salariés, sans les brader !

Nous n'ignorons pas, que votre bulletin de vote va très probablement faire l'objet de nombreuses convoitises, notamment de la part de candidats, qui dans certains cas seront vos managers (IMC,ADV,ATP) !

Nous vous informons qu'en aucun cas, leur fonction les autorise au nom du lien de subordination ou pas qui pourrait vous « lier », à vous solliciter ou à vous réclamer votre bulletin.

Vous êtes libre de voter pour qui vous voulez ! Votre bulletin, c'est le vôtre, il ne leur appartient pas !

Nous rappelons à toutes fins utiles, si vous étiez confrontés à des situations anormales (comme pour le chèque syndical, par exemple) les dispositions de l'article **L 106 du code électoral** : « **Quiconque par des dons, des libéralités en argent ou en nature, par des promesses de libéralités, de faveurs, ou d'autres avantages particuliers, fait en vue d'influencer le vote d'un ou plusieurs électeurs, aura obtenu, ou tenté d'obtenir leur suffrage soit directement, soit indirectement sera puni de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 15 000 €** » ! Quand c'est précisé, c'est mieux !

PROCHAINE BRÈVE FO !!!!!

Notre prochaine communication portera :

- ➔ **Sur les bilans sociaux**
- ➔ **Sur l'accord relatif à l'amélioration de la rétention des jeunes producteurs confirmés et l'évolution des ADV.**

Sur ce dernier sujet, nous verrons comment dans la pratique, le plan ambition AXA (400 millions d'€ d'économies sur le RCS) se met en place à travers, les deux axes annoncés par la Direction, que sont l'optimisation des ressources et le redéploiement du capital. Cette négo, constitue l'aiguillon de ce projet.

En clair, nous verrons comment les nouvelles mesures pour les jeunes confirmés ne coûteront aucun sou à l'entreprise, comment la Direction, conformément, à ce qu'avait affirmé en son temps Olivier POTELLET, les ADV vont voir leur rémunération diminuer, mais aussi comment la Direction, a glissé, au titre des obligations contractuelles de l'ADV, **la réalisation d'objectifs définis annuellement par la Direction** (ah l'insuffisance professionnelle !!). **Ce détail**, a, à priori échappé à la sagacité des signataires !

DÈS LE 9 MAI, VOTEZ POUR VOUS, VOTEZ FO !!